



26 mai 2026

## GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CONTRACTUELS



Le groupe de travail (GT) s'est tenu le 5 mai 2026 sous la présidence de Mme Véronique Gronner, Cheffe du SRH. Il avait pour objet de faire un point sur la situation des contractuels au sein de l'Administration centrale et sur les mesures visant à améliorer leur gestion.

### FOCUS SUR LES CONTRACTUELS

Les contractuels représentaient fin 2025 30 % des effectifs de l'administration centrale (agents gérés et rémunérés) contre 20 % en 2020.

Les 2 506 contractuels recensés au 31 décembre 2025 se répartissent comme suit : A+ = 32 %, A = 53,4 %, B = 12,4 % et C = 2,1 %, avec une quasi égalité femmes/hommes pour les A et A+. Un tiers des contractuels ont moins de 30 ans.

75 % des recrutements portaient sur des contractuels de catégorie A et A+.

Environ 30 % des contractuels sont en CDI, avec une disparité entre les femmes (28 %) et les hommes (33 %).

Le pourcentage de contractuels est très hétérogène selon les directions, les taux les plus élevés étant notamment à l'AIFE (81 %), au CISIRH (71 %), à la DITP (65,5 %), à la DGE (51 %) et à la DAE (50 %).

Le taux de turn-over est important : 43 % des agents contractuels ont moins de trois ans d'ancienneté et les démissions restent nombreuses (20 %).

Le Bureau SRH2C vient de publier son nouveau guide des contractuels :



Pour 2026-2027, le SG va mettre en œuvre un plan d'action qui comprend l'accompagnement des recruteurs pour aborder avec les candidats la question de leur rémunération, et l'organisation pour les BRH de proximité de formations sur la gestion des contractuels.

## NOS CONSTATS

Lors de ce GT, l'UNSA-Cefi a abordé plusieurs problématiques :

- La fiche financière concernant le poste à pourvoir n'est disponible qu'au moment de la signature du contrat. Le candidat peut ainsi être conduit à refuser l'offre si la rémunération proposée ne correspond pas à ses attentes. Cette situation constitue une perte de temps et une source d'insécurité pour l'Administration et pour le candidat, qui doit à nouveau rechercher un nouvel emploi après plusieurs mois d'échanges ;
- La mobilité des contractuels, qu'il s'agisse d'un changement d'administration ou d'une mobilité entre directions au sein des MEF, reste très compliquée. En effet, la non-application de la portabilité du contrat représente une source d'incertitude et un frein à la mobilité, car les agents doivent rompre leur contrat initial sans garantie quant à la pérennité de leur futur contrat ;
- Certaines directions limitent le renouvellement des CDD à une durée inférieure au seuil des six années d'activité afin d'éviter la CDIisation des agents. Cette pratique a des conséquences négatives sur leur motivation ainsi que sur la pérennisation des connaissances au sein de l'Administration, en raison du turnover important qu'elle engendre.

## LE POINT DE VUE DE L'UNSA-CEFI

- L'UNSA-Cefi a demandé à disposer du nombre de démissions par direction ainsi que des motifs de ces démissions ;
- L'UNSA-Cefi a renouvelé sa demande de mise en place de la subrogation (IJSS) en cas d'arrêt maladie, comme cela existe pour les fonctionnaires ;
- L'UNSA-Cefi a demandé une sécurisation du parcours des contractuels via une politique de CDIisation plus volontariste, bénéfique à la fois pour les agents et pour la continuité du service public, ainsi que l'application effective de la portabilité du contrat de travail ;
- L'UNSA-Cefi a alerté l'administration sur l'existence de clivages entre contractuels et fonctionnaires dans certaines directions et lui a demandé de prendre les mesures nécessaires pour retrouver un collectif de travail apaisé.

Retrouvez nos informations  
sur notre site



**UNSA-Cefi**

Union Nationale des Syndicats Autonomes  
Centrale Économie Finances Industrie  
Bât Vauban - Pièces 1103 à 1121 Est 1

139, rue de Bercy - Télédock 656  
75572 PARIS CEDEX 12  
Tél : 01 53 18 60 92

Mél : [syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr)